conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 1 de 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Luxatemp MaxProtect Base Paste

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits chimiques de la photographie, Polymérisation

Utilisations déconseillées

les femmes enceintes ou qui allaitent ne doivent pas travailler avec des substances dangereuses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DMG Chemisch-Pharmazeutische Fabrik GmbH

Rue: Elbgaustraße 248
Lieu: D-22547 Hamburg

Téléphone: +49. (0) 40. 84006-0 Téléfax: +49. (0) 40. 84006-222

E-mail: info@dmg-dental.com Internet: www.dmg-dental.com

Information supplémentaire

Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Reaction product of 2.2'-oxydiethanol and 2-hydroxyethyl acrylate and 2-hydroxyethyl methacrylate and

hexan-6-olide and trimethylhexa-1,6-diyl diisocyanate

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Triethylene glycol dimethacrylate méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 2 de 19

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des

déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 3 de 19

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº	1272/2008)	•	
41637-38-1	ethoxylated bisphenol A dimethacr	ylate		30 - < 35 %
	609-946-4		01-2119980659-17	
	Aquatic Chronic 4; H413		•	
73297-29-7	2-Propenoic acid, 2-hydroxyethyl e -1,3,3-trimethylcyclohexane and a,a',a"-1,2,3-propanetriyltris[w-hyd		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	10 - < 15 %
	Eye Irrit. 2; H319		L	
2143103-44-8	Reaction product of2,2'-oxydiethar methacrylate and hexan-6-olide an			1 - < 5 %
	944-336-4		01-2120266262-60	
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H	317 H412	·	
42978-66-5	diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthane	diyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthane	ediyle)]	1 - < 5 %
	256-032-2	607-249-00-X	01-2119484613-34	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. H411	1, STOT SE 3, Aquatic Chro	nic 2; H315 H319 H317 H335	
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate	1 - < 5 %		
	203-652-6		01-2119969287-21	
	Skin Sens. 1B; H317			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			1 - < 5 %
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens.	1; H315 H319 H317		
818-61-1	acrylate de 2-hydroxyéthyle	< 1 %		
	212-454-9	607-072-00-8		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin C Chronic 3; H311 H302 H314 H318		ns. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic	
72829-09-5	1,12-Dodecane Dimethacrylate			< 0,1 %
	276-900-4		01-2120756306-53	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, A	quatic Chronic 1; H317 H400	H410	
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthyl	< 0,1 %		
	201-297-1	607-035-00-6	01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens	s. 1, STOT SE 3; H225 H315	H317 H335	
108-88-3	toluène			< 0,1 %
	203-625-9	601-021-00-3	01-2119471310-51	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Acute Tox. 4 H361d H302 H315 H336 H373 H3	•	OT RE 2, Asp. Tox. 1; H225	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 4 de 19

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
41637-38-1	609-946-4	ethoxylated bisphenol A dimethacrylate	30 - < 35 %
	dermique: DL5	50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
2143103-44- 8	944-336-4	Reaction product of2,2'-oxydiethanol and 2-hydroxyethyl acrylate and 2-hydroxyethyl methacrylate and hexan-6-olide and trimethylhexa-1,6-diyl diisocyanate	1 - < 5 %
	dermique: DL5	50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
42978-66-5	256-032-2	diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	1 - < 5 %
	dermique: DL5	50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg STOT SE 3; H335: >=	
109-16-0	203-652-6	Triethylene glycol dimethacrylate	1 - < 5 %
	dermique: DL5	50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	1 - < 5 %
	dermique: DL5	50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5564 mg/kg	
818-61-1	212-454-9	acrylate de 2-hydroxyéthyle	< 1 %
	100	50 = 298 mg/kg; par voie orale: DL50 = 540 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,2 -	
	Aquatic Acute		2 1 21
72829-09-5	276-900-4	1,12-Dodecane Dimethacrylate	< 0,1 %
	l'	DL50 = >2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 c 1; H410: M=1	
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	< 0,1 %
	par inhalation: DL50 = >5000	CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: mg/kg	
108-88-3	203-625-9	toluène	< 0,1 %
	dermique: DL5	50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 636 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 5 de 19

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau en aspersion. Poudre d'extinction. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. COx, NOx

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Porter un vêtement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Recueillir mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Conserver le récipient bien fermé. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 6 de 19

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits chimiques de la photographie, Polymérisation

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	10		VME (8 h)	
1309-37-1	Fer (trioxyde de di-, fumées), en Fe	-	5		VME (8 h)	
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	205		VME (8 h)	
		100	410		VLE (15 min)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
	1	1		1		l

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	o-crésol (/g créatinine)	300 µg/g	en fin de poste et fin de semaine

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 7 de 19

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
41637-38-1	ethoxylated bisphenol A dimethacrylate			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	3,52 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	2 mg/kg p.c./jour
42978-66-5	diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-é	thanediyle)]		
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2,35 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	1,7 mg/kg p.c./jour
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	48,5 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	13,9 mg/kg p.c./jour
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	4,9 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	1,3 mg/kg p.c./jour
13463-67-7	dioxyde de titane			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	10 mg/m³
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthy	le; 2-méthylpropénoate	de méthyle	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	208 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	13,7 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm ²
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	416 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	348,4 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	dermique	local	1,5 mg/cm ²
108-88-3	toluène			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	192 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	384 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	192 mg/m³
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-4-methylphenol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 8 de 19

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu enviror	nemental	Valeur
2143103-44- 8	Reaction product of2,2'-oxydiethanol and 2-hydroxyethyl acrylate and 2-hydroxyethyl methacrylate an hexan-6-olide and trimethylhexa-1,6-diyl diisocyanate	d
Eau douce		0,016 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'e	au douce	2,992 mg/kg
Sédiment ma	rin	0,299 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10,18 mg/l
Sol		0,589 mg/kg
42978-66-5	diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	
Eau douce		0,005 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'e	au douce	0,487 mg/kg
Sédiment ma	rin	0,049 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		0,095 mg/kg
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate	
Eau douce		0,016 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'e	au douce	0,002 mg/kg
Sédiment ma	rin	0,185 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,7 mg/l
Sol		0,027 mg/kg
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
Eau douce		0,482 mg/l
Sédiment d'e	au douce	3,79 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		0,476 mg/kg
818-61-1	acrylate de 2-hydroxyéthyle	
Eau douce		0,017 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'e	au douce	0,064 mg/kg
Sédiment ma	rin	0,006 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
13463-67-7	dioxyde de titane	
Eau douce		0,127 mg/l
Eau douce (r	ejets discontinus)	0,61 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'e	au douce	1000 mg/kg
Sédiment ma	rin	100 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol		100 mg/kg

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 9 de 19

80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropé	enoate de méthyle
Eau douce		0,94 mg/l
Eau de mer		0,094 mg/l
Sédiment d'e	au douce	10,2 mg/kg
Sédiment ma	rin	10,2 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		1,48 mg/kg
108-88-3	toluène	·
Eau douce		0,68 mg/l
Eau de mer	0,68 mg/l	
Sédiment d'e	16,39 mg/kg	
Sédiment ma	16,39 mg/kg	
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	13,61 mg/l
Sol		2,89 mg/kg
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-4-methylphenol	
Eau douce		0,000199 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,00199 mg/l
Eau de mer	0,000199 mg/l	
Sédiment d'e	0,0996 mg/kg	
Sédiment ma	rin	0,00996 mg/kg
Sol		0,04769 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	Luxatemp MaxProtect_Base Paste	
Date de révision: 06.08.2024	Code du produit: G000025	Page 10 de 19

L'état physique: Pâte
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial

non déterminé

non déterminé

d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non déterminé Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: > 93 °C Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé non déterminé pH-Valeur: Hydrosolubilité: non déterminé

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité:

Densité de vapeur relative:

non déterminé
non déterminé
> 1

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Teneur en corps solides:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

point de décomposition:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Lumière. forte chaleur.

La décomposition s'opère à partir de températures de: 200 °C Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Acrylate.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'acides forts, de lessives, de sels de métaux lourds et de substances réductrices.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 11 de 19

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz / vapeurs, irritant. (Acrylate., piquant)

Information supplémentaire

Substance(s) photosensible(s).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. (Sur la base des données de contrôle)

ETAmél contrôlé

Dose Espèce Source

DL50, orale 1931 mg/kg Rat ATEmix (calc.)

ETAmél calculé

ATE (cutanée) 218335 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 12 de 19

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
41637-38-1	1 ethoxylated bisphenol A dimethacrylate								
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA	OCDE 423			
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA	OCDE 402			
2143103-44- 8	Reaction product of2,2'-o hexan-6-olide and trimeth				lroxyethyl methacrylate an	nd			
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	supplier SDS	OCDE 401			
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA				
42978-66-5	diacrylate de (1-méthyl-1	,2-éthanediyl)bis[oxy(mé	thyl-2,1-éthanediyle)]					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	supplier SDS/ ECHA	OCDE 423			
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	supplier SDS/ ECHA	OCDE 402			
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate								
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	supplier SDS				
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Souris	supplier SDS				
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle								
	orale	DL50 mg/kg	5564	Rat	supplier SDS				
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	supplier SDS				
818-61-1	acrylate de 2-hydroxyéthyle								
	orale	DL50 mg/kg	540	Rat	ECHA				
	cutanée	DL50 mg/kg	298	Lapin	GESTIS				
72829-09-5	1,12-Dodecane Dimethad	crylate							
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	supplier SDS/ ECHA				
80-62-6	méthacrylate de méthyle;	2-méthylpro	p-2-énoate	de méthyle; 2-méthylprope	énoate de méthyle				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	supplier SDS				
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	supplier SDS				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	29,8 mg/l	Rat	supplier SDS				
108-88-3	toluène								
	orale	DL50 mg/kg	636	Rat	supplier SDS				
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	ECHA				

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 13 de 19

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Reaction product of2,2'-oxydiethanol and 2-hydroxyethyl acrylate and 2-hydroxyethyl methacrylate and hexan-6-olide and trimethylhexa-1,6-diyl diisocyanate; diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]; Triethylene glycol dimethacrylate; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; 1,12-Dodecane Dimethacrylate; méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 14 de 19

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
41637-38-1	ethoxylated bisphenol A	dimethacryla	ite					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	supplier SDS		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	supplier SDS		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	supplier SDS		
2143103-44- 3	Reaction product of2,2'-o hexan-6-olide and trimeth				crylate and 2-hydroxyethy	yl methacrylate and		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	supplier SDS	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>25,4		Pseudokirchneriella subcapitata	supplier SDS	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	15,9	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	supplier SDS	OCDE 202	
42978-66-5	diacrylate de (1-méthyl-1	2-éthanediy	l)bis[oxy(mét	hyl-2,1-é	thanediyle)]			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>4,6	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	supplier SDS		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	65,9	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	supplier SDS		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	89 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	supplier SDS		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>1000	0,5 h	Boue activée	supplier SDS		
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate							
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	32 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)			
368-77-9	méthacrylate de 2-hydrox	yéthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)	supplier SDS		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	836 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	supplier SDS		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	380 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	supplier SDS	OCDE 202	
72829-09-5	1,12-Dodecane Dimethad	rylate				_		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,017	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	supplier SDS/ ECHA		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	supplier SDS/ ECHA		
30-62-6	méthacrylate de méthyle;	2-méthylpro	op-2-énoate d	le méthy	le; 2-méthylpropénoate d	le méthyle		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h		supplier SDS	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	110 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	ECHA		
	Toxicité pour les poissons	NOEC	9,4 mg/l			supplier SDS	OCDE 210	

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste							
Date de révis	Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025					Page 1	5 de 19
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>110	Selenastrum capricornutum	supplier SDS	OCDE 201	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	37 mg/l	Daphnia magna (puce d'eau géante)	supplier SDS	OCDE 202	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Cubatanaa								
Méthode	Valeur	d	Source					
Évaluation								
ethoxylated bisphenol A dimethacrylate								
OCDE 301D	24%	28						
Non facilement biodégradable (selon les critè	res OCDE)							
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(me	éthyl-2,1-éthanediyle)]							
OCDE 301B	48%	28						
Non facilement biodégradable (selon les critè	res OCDE)							
Triethylene glycol dimethacrylate								
OCDE 301B	85%							
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).								
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle							
OCDE 301D	84	28						
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).								
acrylate de 2-hydroxyéthyle								
OCDE 301B	79%	28						
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).								
1,12-Dodecane Dimethacrylate	1,12-Dodecane Dimethacrylate							
OCDE 301B	97,3%	28						
Facilement biodégradable (selon les critères 0	OCDE).	•						
méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate	de méthyle; 2-méthylpropénoate	de méthyle						
OCDE 301C	94%	14						
Facilement biodégradable (selon les critères (Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).							
	Substance Méthode Évaluation ethoxylated bisphenol A dimethacrylate OCDE 301D Non facilement biodégradable (selon les critères diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(method)] OCDE 301B Non facilement biodégradable (selon les critères de la critère de la critè	Substance Méthode Méthode Valeur Évaluation ethoxylated bisphenol A dimethacrylate OCDE 301D Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE) diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)] OCDE 301B Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE) Triethylene glycol dimethacrylate OCDE 301B Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). méthacrylate de 2-hydroxyéthyle OCDE 301D Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). acrylate de 2-hydroxyéthyle OCDE 301B Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). acrylate de 2-hydroxyéthyle OCDE 301B Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). 1,12-Dodecane Dimethacrylate OCDE 301B Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate OCDE 301C	Substance Méthode Valeur d Évaluation ethoxylated bisphenol A dimethacrylate OCDE 301D OCDE 301D OCDE 301B Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE) diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)] OCDE 301B Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE) Triethylene glycol dimethacrylate OCDE 301B Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). méthacrylate de 2-hydroxyéthyle OCDE 301D 84 Pacilement biodégradable (selon les critères OCDE). acrylate de 2-hydroxyéthyle OCDE 301B Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). acrylate de 2-hydroxyéthyle OCDE 301B Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). 1,12-Dodecane Dimethacrylate OCDE 301B P79% 28 Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). 1,12-Dodecane Dimethacrylate OCDE 301B P79% 28 Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle OCDE 301C					

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
41637-38-1	ethoxylated bisphenol A dimethacrylate	5,62
2143103-44-8	Reaction product of2,2'-oxydiethanol and 2-hydroxyethyl acrylate and 2-hydroxyethyl methacrylate and hexan-6-olide and trimethylhexa-1,6-diyl diisocyanate	3,35-3,76
42978-66-5	diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	2,5
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate	2,3
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,42
818-61-1	acrylate de 2-hydroxyéthyle	-0,17
72829-09-5	1,12-Dodecane Dimethacrylate	6,5
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	1,38
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 16 de 19

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Pâte: Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit

180106

DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU:

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

<u>14.4. Groupe d'emballage:</u> Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 17 de 19

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste

Date de révision: 06.08.2024 Code du produit: G000025 Page 18 de 19

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables Acute Tox: Toxicité aiguë Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Corr: Corrosion cutanée Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Carc: Cancérogénicité

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	<u> </u>
Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Luxatemp MaxProtect_Base Paste					
Date de révision: 06.08.2024	Code du produit: G000025	Page 19 de 19			
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.				
H315	Provoque une irritation cutanée.				
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.				
H318	Provoque de graves lésions des yeux.				
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.				
H335	Peut irriter les voies respiratoires.				
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.				
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.				
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou				
	d'une exposition prolongée.				
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.				
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme				
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.				
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.				
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.				
Information supplémenta	aire				

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. -

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)